



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

**N° 042 / 2024  
DU 03 AVRIL 2024**

**RÉSEAU "La BIB" – RENOUELEMENT ADHÉSION AU CLUB DES  
UTILISATEURS ORPHÉE - CUTO**

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120 / 2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

Vu la délibération n°083/2023 du bureau communautaire du 9 mai 2023 permettant l'adhésion au Club des Utilisateurs Orphée - CUTO,

Vu l'arrêté n°6 / 2024 en date du 24 janvier 2024 portant délégation de signature à Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services,

Considérant que l'adhésion permet aux bibliothèques du réseau "La Bib" un espace d'échanges d'expériences professionnelles autour des fonctionnalités proposées par les logiciels Orphée de C3RB,

Que l'adhésion à l'association CUTO permet au réseau d'échanger et de tirer profil de l'expérience d'autres structures adhérentes en matière informatique,

Que l'adhésion facilite la veille des bibliothécaires sur l'actualité informatique et bibliographique,

Qu'il convient de renouveler l'adhésion à ce réseau pour l'année 2024,

### DÉCIDE

#### Article 1er

L'adhésion au Club des Utilisateurs ORPHEE (CUTO) pour un montant annuel de 200 euros TTC est approuvée.

#### Article 2

La dépense de 200 TTC a été prévue au budget primitif 2024.

#### Article 3

Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

#### Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

Article 5

La Directrice Générale des Services de Laval Agglomération est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale des Services;

Signé : Sandrine Rebelo